

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DAC 123** Subvention (275.000 euros) et avenant avec l'association La Place – centre culturel hip hop (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention approuvée par la délibération 2013 DAC 556 des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu la délibération 2014 DAC 1573, en date des 17, 18 et 19 novembre 2014 ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association La Place – centre culturel hip hop un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention attribuée à l'association La Place – Centre culturel hip hop, Créatis 2, 226, rue de Saint Denis 75002 Paris, au titre de l'année 2015 est fixée à 400.000 euros, soit un complément de 275.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 182456 ; 2015\_04816.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 275.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 sur la nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**